

SITUATION DES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

OBJECTIF

Informers le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) du niveau d'arriérés de contributions à la Commission. Le présent document :

- indique la situation des arriérés de contributions au 31 décembre 2025 ;
- faisant suite à une recommandation du CPAF18, répertorie séparément les arriérés de contributions d'anciens membres.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2025

1. Généralement, les lettres d'« Appel de fonds » pour les contributions annuelles sont envoyées aux membres dans les deux mois suivant la réunion de la Commission et un rappel est diffusé par le Secrétariat vers la fin de l'année et/ou au cours du premier trimestre de l'année suivante. Les lettres d'« Appel de fonds » pour les contributions au budget de 2026 ont été adressées aux membres par la FAO au mois de juillet 2025, immédiatement après l'adoption du rapport de la réunion de la Commission.
2. Le Tableau 1 présente la situation des contributions au 31 décembre 2025, telle que communiquée au Secrétariat de la CTOI par le bureau de l'administration et les finances de la FAO, en dollars des États-Unis (USD).
3. Le total des contributions dû au titre du budget de 2025 s'élevait à 4 401 861 USD. Au 31 décembre 2025, un total de 3 694 139 USD avait été reçu (Tableau 1). Cela représente un écart entre les contributions dues et les contributions reçues de 707 723 USD. Il est à noter que le total des contributions reçues au cours d'une année donnée peut également inclure des contributions dues d'années antérieures. Toutefois, les contributions reçues tôt pour l'année suivante ne sont pas incluses dans le total ; par conséquent, la différence entre le montant des contributions dues au titre de l'exercice budgétaire et les contributions reçues ne reflète pas nécessairement la diligence des membres en ce qui concerne le paiement de leurs contributions en temps opportun.

Au 31 décembre 2025, douze membres avaient des arriérés de contributions représentant une valeur totale de 3 207 273 USD (en excluant les anciens membres)

4. Aucune contribution n'a été reçue de la part de huit pays membres en 2025, à savoir l'Iran, la Corée, Madagascar, les Maldives, le Mozambique, la Somalie, le Soudan et le Yémen.
5. Les autres membres ayant des arriérés de contributions au 31 décembre 2025 étaient le Bangladesh, les Comores, le Pakistan et la Tanzanie (seuls des paiements partiels ont été reçus de ces membres).
6. Le montant cumulé des arriérés de contribution a augmenté de près de 23 %, passant de 3 119 984 USD au 31 décembre 2024 à 3 827 706 USD au 31 décembre 2025. Faisant suite à une recommandation du CPAF18, le total des arriérés de contributions des membres et des anciens membres est désormais communiqué séparément. Le total des arriérés de contributions des membres s'élève à 3 207 273 USD et le total des arriérés de contributions des anciens membres est de 620 433 USD.
7. La division des finances de la FAO a demandé à la CTOI d'envisager de faire passer en perte les arriérés de contributions de ses anciens Membres (Belize, Érythrée, Guinée, Sierra Leone et Vanuatu), certains d'entre eux ayant quitté la CTOI il y a plus de 10 ans. Cela impliquerait l'annulation des factures impayées des anciens membres et éviterait de devoir envoyer des lettres de demande de paiement annuel qui n'ont eu aucun effet. Cette pratique serait en accord avec celle d'autres organismes relevant de l'Article 14 de la FAO.
8. Deux Membres (Soudan et Yémen) ont des antécédents de non-paiement et, une nouvelle fois, aucun paiement n'a été reçu de leur part en 2025.
9. Au 31 décembre 2025, le total des arriérés de contributions du Soudan et du Yémen s'élevait à 1 312 058 USD,

soit près de 34 % du total des arriérés de contributions. Si les antécédents de non-paiement des contributions du Soudan et du Yémen se poursuivent, cela implique que chaque année le budget annuel pourrait être réellement réduit de près de 74 000 USD

Il est important de verser les contributions à temps

10. Le budget de la CTOI est entièrement autonome et financé exclusivement par ses membres et ne reçoit aucune contribution financière du Programme régulier de la FAO. En conséquence, lorsque les contributions ne sont pas versées à temps, la CTOI peut être exposée au risque de devoir interrompre ses opérations. Le règlement financier du cycle des projets de la FAO, qui régit les processus financiers et administratifs de la CTOI, n'autorise pas de compenser les dépassements de crédits par les contributions reçues dans le cadre d'un projet donné. La FAO a indiqué que les futures augmentations de personnel et les frais de fonctionnement de la CTOI ne pourront être acceptés qu'en présence de fonds suffisants disponibles.
11. Si un membre est en retard dans le paiement de ses contributions, il peut y avoir des restrictions à son éligibilité au Fonds de Participation aux Réunions et au droit de vote.
12. Conformément à l'Article XIII.8 de l'Accord CTOI, *un Membre de la Commission qui est en retard dans le paiement de ses contributions financières à la Commission n'a pas le droit de vote si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur au montant des contributions qu'il doit pour les deux années civiles précédentes. La Commission peut cependant autoriser ce Membre à prendre part au vote si elle estime que le défaut de paiement est dû à des facteurs indépendants de la volonté dudit Membre.*
13. De la même manière, conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI, *les délégués des Parties contractantes (Membres) de la Commission qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières à la Commission ne peuvent pas bénéficier du Fonds de participation aux réunions de la CTOI si le montant des arriérés est supérieur ou égal au montant des contributions dues par le membre en question pour les deux années civiles précédentes.*
14. Le Règlement financier de la CTOI a été révisé en 2019 et les dates pour les arriérés ont été convenues à la S25. L'Article 5 de l'Appendice du Règlement financier stipule désormais ce qui suit : *Les contributions sont dues et exigibles en totalité dès que possible, mais au plus tard le 30 juin de l'année civile à laquelle elles se rapportent. Au 1^{er} juillet de l'année civile à laquelle les contributions se rapportent, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année.*

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE NOTE** des informations présentées dans le document IOTC-2026-SCAF23-04 concernant les arriérés de contributions.
- b) **PRENNE NOTE** de la demande de la FAO concernant les arriérés de contributions d'anciens membres et envisage d'annuler les contributions non acquittées et les factures associées, comme conseillé.

Tableau 1. Situation des contributions des membres au budget autonome de la CTOI (en USD) au 31 décembre 2025.

	1	2	3	4
Membre	Arriérés de contribution au 1 ^{er} janvier 2025 (toutes les années avant 2025)	Contribution due pour 2025	Contributions reçues en 2025	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	203 726	203 726	0
BANGLADESH	74 642	81 200	153 842	1 999,12
CHINE	0	111 127	111 127	0
COMORES	297 303	81 118	21 000	357 420
UNION EUROPÉENNE	0	867 196	867 196	0
FRANCE	0	171 689	171 689	0
INDE	0	163 026	163 026	0
INDONÉSIE	0	345 732	345 732	0
IRAN	633 449	232 675		866 124
JAPON	0	224 040	224 040	0
KENYA	0	73 957	73 957	0
CORÉE, Rép. de	0	245 862		245 862
MADAGASCAR	0	38 546		38 546
MALAISIE	0	84 786	84 786	0
MALDIVES	0	160 304		160 304
MAURICE	0	87 521	87 521	0
MOZAMBIQUE	139 301	44 056		183 358
OMAN	0	263 749	263 749	0
PAKISTAN	14 696	96 166	108 209	2 653
PHILIPPINES	0	54 306	54 306	0
SEYCHELLES	0	151 314	151 314	0
SOMALIE	15 429	15 179		30 608
AFRIQUE DU SUD	0	73 182	73 182	0
SRI LANKA	0	126 052	126 052	0
SOUDAN	403 189	15 269		418 459
TANZANIE	79 898	79 807	151 363	8 342
THAÏLANDE	0	86 415	86 415	0
ROYAUME-UNI	0	171 907	171 907	0
YÉMEN	841 643	51 956		893 600
Total	2 499 551	4 401 861	3 694 139	3 207 273

Tableau 1.1 Arriérés de contributions d'anciens membres

Membre	Total des arriérés de contributions
BELIZE	47 092
ÉRYTHRÉE	337 698
GUINÉE	143 295
SIERRA LEONE	66 097
VANUATU	26 251
Total	620 433

Total des arriérés de contributions

Membres	3 207 273
Anciens Membres	620 433
Total	3 827 706